

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2026

Le 28 avril 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Jérémy, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, M. COUGOUREUX Rolland, M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine, Mme DELPERIE Laurence, Mme MIALHE Sandrine, Mme GOMEZ Ghislaine, M. FERAL Etienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, Mme MARIETTA Clémence, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, M. HEINISCH-FOUQUES Patrice, Mme CLOUP Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :

Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine)
Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. ROUDIER Didier)

Membres excusés :

Secrétaire de séance :

Mme FRÉDÉRIC Sophia

DELIBERATION N° 2026/27

Avenant à la convention de mandat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' « Entre Ségala et Dadou »

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	32
Membres représentés	2
Membres avec voix délibérative	34

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes Val 81 s'est associée avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de Communes Centre Tarn pour signer avec l'ANAH la convention relative à la mise en place d'un Pacte Territorial France Rénov' 2025/2028.

Pour la mise en œuvre de ce pacte territorial, la Communauté de Communes Val 81 et la Communauté de Communes Centre Tarn ont confié à la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, une mission de mandataire et ont signé à cet effet une convention de mandat.

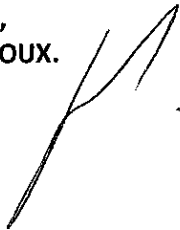
Compte tenu que l'ANAH a récemment fait évoluer la liste des pièces exigées pour le dépôt des dossiers de demande de subventions, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de mandat afin de prendre en compte ces évolutions. Par ailleurs, cet avenant permettra aussi de corriger une anomalie de numérotation des articles dans la convention initiale.

Au regard de ces informations, la Présidente propose à l'assemblée de procéder à une modification de la convention de mandat, par la signature de l'avenant dont le projet est annexé à la présente délibération.

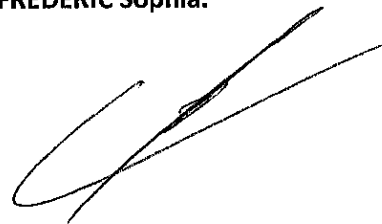
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette proposition et autorise, en conséquence, la Présidente ou son représentant à signer ledit avenant et tout document à intervenir durant toute la durée de contractualisation avec l'ANAH, pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' entre Ségala et Dadou.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Présidente,
Myriam VIGROUX.**



**La Secrétaire de séance,
FRÉDÉRIC Sophia.**



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 081-248100497-20260428-2026DEL27-DE



**CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' « ENTRE SEGALA ET DADOU »
AVENANT N°1**

Entre

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, dont le siège est situé 1 rue du Sénateur Boularan – 81250 ALBAN, représentée par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du,

ci-après dénommée le « mandataire » ou « CCMAV »,

Et

La Communauté de Communes Centre Tarn, dont le siège est situé 2 bis boulevard Carnot - 81120 RÉALMONT, représentée par Madame Véronique MARAVAL, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du,

ci-après dénommée le « mandant » ou « CCCT »,

Et

La Communauté de Communes Val 81, dont le siège est situé Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS, représentée par Madame Myriam VIGROUX, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du,

ci-après dénommée le « mandant » ou « CC Val 81 »,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour procéder à

- un ajustement de la mission du mandataire, ajustement rendu nécessaire au regard de l'évolution des exigences de l'Anah portant notamment sur les pièces à fournir au dépôt des dossiers de demande de subvention
- une renumérotation des articles, la convention fait apparaître deux article 6.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

L'article 6 « Contenu de la mission du mandataire » est renuméroté « Article 7 - Contenu de la mission du mandataire » et modifié comme suit :

« La mission du mandataire porte sur les éléments suivants :



7.1 - PRÉPARATION DU PACTE TERRITORIAL

1. Recrutement de l'équipe d'animation du Pacte Territorial France Rénov'
 - Rédaction des fiches de poste,
 - Choix des candidats en accord avec le comité de gestion.
2. Recrutement des prestataires pour la réalisation d'actions relatives aux trois volets de mission, décidé en accord avec le comité de gestion,
 - Définition des conditions administratives et techniques de la mission,
 - Mise en concours de la prestation,
 - Choix du prestataire,
 - Signature du contrat.
3. Achat des équipements nécessaires au travail de l'équipe d'animation (matériel informatique, fournitures, équipements de protection individuelle...).
4. Préparation des outils de suivi du Pacte Territorial France Rénov' (tableaux de bords liés à l'animation, à la gestion financière, etc.)

7.2 - MISE EN OEUVRE DU PACTE TERRITORIAL

1. Contrats de recrutement du personnel, gestion administrative et financière des postes et encadrement de l'équipe d'animation,
2. Mise à disposition des locaux pour l'accueil de l'équipe d'animation,
3. Encadrement technique et coordination générale de l'opération,
4. Pilotage des missions de prestations
5. Proposition et préparation d'actions d'information et de communication,
6. Finalisation des conditions d'accompagnement financier de l'ANAH,
7. Signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre des missions associées aux trois volets du Pacte territorial : volet dynamique territoriale, volet information – conseil – orientation, volet accompagnement.

7.3 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Gestion administrative : relations avec l'ANAH, relations avec les mandants, gestion des conventions et leurs avenants, gestion du personnel, etc.,
2. Animation des différentes instances de concertation et de décision liées au Pacte Territorial France Rénov' (préparation, convocation, animation, compte-rendu),
3. Demandes de subventions et perception des subventions liées aux trois volets d'animation,
4. Gestion financière et comptable de l'opération, notamment suivi et répartition des dépenses et les contributions des trois Communautés de Communes.

Plus généralement, le mandataire pourra prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de l'opération et à l'exercice de ses missions de mandataire.



ARTICLE 3 – NUMEROTATION DES ARTICLES

L'article 7 « Contrôle » est renuméroté : Article 8 – Contrôle

L'article 8 « Durée de la convention – Achèvement de la mission du mandataire » est renuméroté :
Article 9 – Durée de la convention – Achèvement de la mission du mandataire

L'article 9 « Modification et résiliation de la convention » est renuméroté : Article 10 – Modification et
résiliation de la convention

L'article 10 « Litiges » est renuméroté : Article 11 – Litiges

ARTICLE 4

Les autres dispositions prévues dans la convention demeurent inchangées.

Fait à Alban, en 3 exemplaires originaux, le

Pour le mandataire,
La CC des Monts d'Alban et du
Villefranchois

Pour le mandant,
La CC Centre Tarn

Pour le mandant,
La CC Val 81

Jean-Luc ESPITALIER

Véronique MARAVAL

Myriam VIGROUX



ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANIMATION DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

DEPENSES PREVISIONNELLES

Année 1	Volet 1		Volet 2		Volet 3	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Frais de personnel - Equipe France Rénov'	15 030,00 €	15 030,00 €	34 628,00 €	34 628,00 €	124 846,00 €	124 846,00 €
Frais de mission	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Frais de formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
Achats divers matériel, etc.	284,00 €	341,00 €	647,00 €	776,00 €	3 751,00 €	4 501,00 €
Dépenses annuelles	730,00 €	876,00 €	525,00 €	630,00 €	2 563,00 €	3 075,00 €
Prestations de services - hors communication	13 000,00 €	13 400,00 €	6 947,00 €	6 947,00 €	18 250,00 €	21 900,00 €
Prestations de services - communication	8 650,00 €	10 380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de personnel - Fonctions support	7 091,00 €	7 091,00 €	2 055,00 €	2 055,00 €	4 495,00 €	4 495,00 €
Frais de structure	854,00 €	1 144,00 €	1 390,00 €	1 717,00 €	5 101,00 €	6 105,00 €
TOTAL	46 639,00 €	49 262,00 €	47 192,00 €	47 753,00 €	165 406,00 €	171 802,00 €
dont dépenses éligibles ANAH	46 639,00 €		47 192,00 €		160 911,00 €	

Année 2	Volet 1		Volet 2		Volet 3	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Frais de personnel - Equipe France Rénov'	15 330,00 €	15 330,00 €	35 321,00 €	35 321,00 €	127 343,00 €	127 343,00 €
Frais de mission	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Frais de formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Achats divers matériel, etc.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses annuelles	767,00 €	920,00 €	551,00 €	661,00 €	2 602,00 €	3 122,00 €
Prestations de services - hors communication	9 500,00 €	9 900,00 €	6 947,00 €	6 947,00 €	1 250,00 €	1 500,00 €
Prestations de services - communication	4 200,00 €	5 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de personnel - Fonctions support	5 325,00 €	5 325,00 €	2 096,00 €	2 096,00 €	4 585,00 €	4 585,00 €
Frais de structure	896,00 €	1 065,00 €	1 459,00 €	1 803,00 €	5 356,00 €	6 410,00 €
TOTAL	37 018,00 €	38 580,00 €	47 374,00 €	47 828,00 €	145 136,00 €	146 960,00 €
dont dépenses éligibles ANAH	37 018,00 €		47 374,00 €		140 551,00 €	

Année 3	Volet 1		Volet 2		Volet 3	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Frais de personnel - Equipe France Rénov'	15 637,00 €	15 637,00 €	36 027,00 €	36 027,00 €	129 890,00 €	129 890,00 €
Frais de mission	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Frais de formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Achats divers matériel, etc.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses annuelles	805,00 €	966,00 €	579,00 €	694,00 €	2 702,00 €	3 242,00 €
Prestations de services - hors communication	9 500,00 €	9 900,00 €	6 947,00 €	6 947,00 €	1 250,00 €	1 500,00 €
Prestations de services - communication	4 200,00 €	5 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de personnel - Fonctions support	5 431,00 €	5 431,00 €	2 138,00 €	2 138,00 €	4 677,00 €	4 677,00 €
Frais de structure	941,00 €	1 119,00 €	1 532,00 €	1 893,00 €	5 624,00 €	6 731,00 €
TOTAL	37 514,00 €	39 093,00 €	48 223,00 €	48 699,00 €	148 143,00 €	150 040,00 €
dont dépenses éligibles ANAH	37 514,00 €		48 223,00 €		143 466,00 €	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le 30/04/2026
 ID : 081-248100497-20260428-2026DEL27-DE



RECETTES PREVISIONNELLES

Année 1

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Total
Dépenses TTC	49 262,00 €	47 753,00 €	171 802,00 €	268 817,00 €
Dépenses HT éligibles ANAH	46 639,00 €	47 192,00 €	160 911,00 €	254 742,00 €
Financement ANAH	23 320,00 €	23 596,00 €	110 000,00 €	156 916,00 €
Reste à charge des EPCI	25 942,00 €	24 157,00 €	61 802,00 €	111 901,00 €

Année 2

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Total
Dépenses TTC	38 580,00 €	47 828,00 €	146 960,00 €	233 368,00 €
Dépenses HT éligibles ANAH	37 018,00 €	47 374,00 €	140 551,00 €	224 943,00 €
Financement ANAH	18 509,00 €	23 687,00 €	110 000,00 €	152 196,00 €
Reste à charge des EPCI	20 071,00 €	24 141,00 €	36 960,00 €	81 172,00 €

Année 3

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Total
Dépenses TTC	39 093,00 €	46 640,00 €	150 040,00 €	237 832,00 €
Dépenses HT éligibles ANAH	37 514,00 €	46 191,00 €	143 466,00 €	229 203,00 €
Financement ANAH	18 757,00 €	23 096,00 €	110 000,00 €	152 869,00 €
Reste à charge des EPCI	20 336,00 €	23 544,00 €	40 040,00 €	84 963,00 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 081-248100497-20260428-2026DEL27-DE



ANNEXE 2 - MODE DE CALCUL DES PARTICIPATIONS DES EPCI

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 081-248100497-20260428-2026DEL27-DE

Acompte du mois de septembre

$$\text{Acompte} = [(\text{Reste à charge prévisionnel de la CC volet 1 + volet 2}) \times 100\% + (\text{Reste à charge prévisionnel de la CC volet 3}) \times 80\%]$$

	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>
CCCT	46 249,73 €	A calculer avec données population 2026	A calculer avec données population 2027
CC Val 81	24 253,62 €	A calculer avec données population 2026	A calculer avec données population 2027

Solde de l'opération

- Calculé après versement des subventions de l'ANAH
- Pour les volets 1 et 2 au prorata de la population
- Pour le volet 3 au prorata du nombre de dossiers déposés

Les coûts sont établis en fonction du budget prévisionnel de l'opération et des prévisions de subventions fournies par l'ANAH. Ces prévisions sont susceptibles d'être revues. Les coûts pour chaque EPCI seront alors ajustés en conséquence.

ANNEXE 3 - COMPOSITION DES INSTANCES DE PILOTAGE

Extrait de la convention de Pacte Territorial France Rénov' (Article 6.1)

Les instances de pilotage ont pour objectif d'assurer la coordination, les choix d'orientation en cours d'opération et l'animation des différents partenaires du Pacte Territorial France Rénov' « ... ».

L'initiative des réunions de pilotage est assurée par la collectivité maître d'ouvrage de l'opération. Les diverses réunions seront organisées autant que nécessaire en vue d'assurer un bon déroulement de l'opération. Plusieurs niveaux de "pilotage" se complètent :

Le Comité de pilotage

Présidé par les élus référents de la CCMAV, de Centre Tarn et de Val 81, le Comité de pilotage est **chargé du volet stratégique de l'opération**. Il définit la stratégie et les orientations (ou réorientations) de l'opération, en assure le suivi et l'évaluation. Il permet la rencontre et la coordination des interventions de l'ensemble des partenaires concernés.

Il est composé des élus, des représentants des Communautés de Communes, de représentants des services publics, organismes sociaux et professionnels concernés par l'opération, à savoir :

- Les représentants des Communautés de Communes (deux représentants par EPCI)
- l'Etat,
- les organismes HLM concernés par l'opération,
- le CAUE du Tarn,
- la Maison Départementale des



- l'ANAH,
 - l'ADIL du Tarn
 - l'Agence Régionale de Santé,
 - La Région,
 - Le Département,
 - les CCAS
 - la CAF
 - la MSA,
 - le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Personnes Handicapées (MDPH),
 - l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,
 - les organisations professionnelles du bâtiment : Chambre de métiers et de l'artisanat, CAPEB, Fédération du Bâtiment
 - toutes personnes que le Comité de pilotage estimera compétentes dans ce domaine

Il se réunira en tant que de besoin, et au moins une fois par an.

Le Comité de gestion

Le comité de gestion, **décide et coordonne les modalités concrètes de mise en œuvre du Pacte Territorial** et notamment les volets budgétaires et gestion des moyens d'animation (notamment leur répartition entre les Communautés de Communes). Il est constitué à parité de représentants des Communautés de Communes comme précisé dans la convention de mandat conclue entre les EPCI.

Il se réunit autant que de besoin.

Le Comité Technique

Présidé conjointement par les trois communautés de communes, le Comité technique est chargé du volet opérationnel du programme. Il suivra l'avancement du Pacte Territorial France Renov' pour chaque volet d'action, les actions de communications, les remontées de terrains. Il prépare les réunions du comité de pilotage et du comité de gestion. Il s'assure également que l'ensemble des missions est bien réalisé, en application des dispositions de la présente convention de programme.

Il est composé :

- des responsables techniques concernés des Communautés de Communes,
- des membres de l'équipe France Renov' « ... »
- de l'ADIL du Tarn

En fonction de leurs disponibilités et des ordres du jour, pourront également être conviés

- des techniciens de l'ANAH, de la DDT, de l'ARS,
- des techniciens des autres organismes partenaires.

Il se réunira à une fréquence régulière (4 fois par an) afin de réaliser le suivi des actions.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 081-248100497-20260428-2026DEL27-DE